



Regroupement des actions Pharnext et suspension des conversions

PARIS, France, le 24 mars 2023 à 8h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400BV89 - ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce avoir décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 10 000 anciennes.

Par décision du 17 mars 2023, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale, la gérance de la Société a décidé de mettre en œuvre le regroupement. Les opérations de regroupement débuteront le 9 avril 2023, pour s'achever le 9 mai 2023, le premier jour de cotation des nouvelles actions Pharnext regroupées étant le 10 mai 2023. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 1 740 062 632 titres (*) ;
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR001400BV89 ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 10 000 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 174 006 titres (*) ;
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400GUN7

(*) Le nombre d'actions soumises au regroupement et à provenir du regroupement pourra être ajusté dans l'hypothèse où des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital venaient à les exercer en dehors de la période de suspension de leur faculté d'exercice.

Le regroupement est une opération d'échange d'actions, sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'action et, corrélativement, le nombre d'actions en circulation, sont modifiés.

Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Pharnext détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 10 000 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 10 000 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 10 000 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 10 000, jusqu'au 9 mai 2023 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 11 mai 2023, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. L'avis relatif au regroupement des actions est publié ce vendredi 24 mars 2023 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires disponible sur le site <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital est suspendu du 9 avril 2023 (00h001 heure de Paris) au 9 mai 2023 (inclus).

A la suite du regroupement des actions, afin de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital (VMDAC), la parité d'exercice sera ajustée selon les modalités décrites dans l'avis de regroupement d'actions.

Calendrier indicatif de l'opération

PÉRIODE DE SUSPENSION D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

- Ouverture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières : 9 avril 2023
- Fermeture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières : 9 mai 2023

PERIODE D'ECHANGE DES ACTIONS

- Début des opérations d'échange : 9 avril 2023
- Fin des opérations d'échange : 9 mai 2023

OPERATIONS DE REGROUPEMENT

- Dernière cotation des actions anciennes : 9 mai 2023
- Première cotation des actions nouvelles : 10 mai 2023
- Record date : 11 mai 2023

GESTION DES ROMPUS

- Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers : 11 mai 2023
- Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers : 11 juin 2023

Retrouvez toute l'information financière de Pharnext sur : <https://pharnext.com/fr/investors>.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. En 2018, PXT3003 a terminé une étude clinique de Phase III, l'essai PLEO-CMT, avec des résultats préliminaires encourageants. Cet essai a été suivi d'une étude d'extension en ouvert, l'essai PLEO-CMT-FU, dans laquelle 120 patients poursuivent encore actuellement le traitement avec PXT3003. Les résultats à long terme suggèrent un bénéfice maintenu, en termes de tolérance et d'efficacité, après une durée totale d'étude clinique de 5 ans. Une étude clinique pivot de Phase III internationale, l'essai PREMIER, est en cours, dans laquelle 387 patients atteints de CMT1A ont été inclus. Les premiers résultats de l'essai PREMIER sont attendus au quatrième trimestre 2023. PXT3003 a été découvert avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers, détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur www.pharnext.com. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400BV89).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 35

Relation Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78